

Motion d'ajournement

Nous nous inquiétons, par exemple, de la principale tendance démographique au Canada, c'est-à-dire du vieillissement de la population. On sait que le soin de personnes âgées est, en moyenne, plus coûteux que celui des autres groupes de la société. Cette tendance a des conséquences pour la politique en matière de santé. Tout d'abord, le Canada doit envisager sérieusement l'utilisation accrue des soins en foyer plutôt qu'en hôpital. Actuellement, dans un certain nombre de provinces et dans beaucoup d'hôpitaux, 30 p. 100 des lits de traitement actif—des lits extrêmement coûteux—sont occupés par des victimes de maladies chroniques ou des patients en gériatrie. Nous devons faire en sorte qu'il y ait un nombre suffisant de spécialistes et de chercheurs en gérontologie. Le défi, pour le Canada, est de répondre aux besoins non seulement physiques des personnes âgées malades, mais aussi, aux besoins émotifs, familiaux et spirituels des personnes âgées et des mourants. De plus, et cela doit être prioritaire, nous devons trouver des moyens d'améliorer la santé de nos autochtones. Il suffit de regarder les statistiques sur la mortalité infantile, sur la réduction de l'espérance de vie chez les autochtones du Canada pour savoir que nous devons nous intéresser à ce groupe beaucoup plus sérieusement que nous ne l'avons fait par le passé.

Un domaine lié à cela est celui de la médecine préventive. L'objectif du parti progressiste conservateur est de passer d'une politique de maladie à une politique de santé. Même s'il est impossible d'en prévoir les coûts avec précision, il est certain que la médecine préventive présente des avantages économiques qui devraient nous encourager à l'envisager d'une façon très sérieuse. On ne saurait non plus contester qu'il convient de prévenir la maladie par le biais de l'hygiène. Je sais que les gouvernements hésitent parfois à intervenir dans le mode de vie des citoyens, car ils craignent de jouer le rôle du Grand Frère envers la société. Mais tout député sensé reconnaît que ces mesures sont prises non seulement pour le plus grand bien de la société, mais elles ont aussi des effets fort positifs, dont celui de réduire le coût des soins médicaux.

● (1620)

Au chapitre de l'hygiène préventive, l'Association des infirmières du Canada mérite assurément les plus grandes louanges du fait qu'elle a attiré l'attention des Canadiens sur la question. L'Association a en effet beaucoup insisté là-dessus. J'ai apprécié sa collaboration et la façon dont elle a abordé le dossier de l'hygiène préventive. J'entrevois avec plaisir les prochaines consultations avec ses représentants.

Nous devons également voir quelle serait l'utilisation la plus rentable que nous pourrions faire de nos ressources. Depuis quelques temps, les économistes du domaine de la santé se sont demandés s'il était raisonnable de s'attendre à ce que toute personne malade obtienne les services de diagnostic ou de traitement les plus modernes. L'une des raisons pour lesquelles nous soutenons qu'il conviendrait d'accroître le niveau de la recherche médicale et technique au Canada c'est pour pouvoir augmenter l'accessibilité et donc la disponibilité des techniciens spécialisés dans le domaine, et conserver ces derniers au Canada. Cet aspect est tout aussi important.

Les économistes du domaine de la santé ont fait valoir—et les autorités provinciales, les administrateurs d'hôpitaux et

d'autres partagent leur avis là-dessus—qu'ils devaient bénéficier de la collaboration des provinces pour surveiller à la source, soit dans les hôpitaux mêmes, le coût des soins d'hygiène. N'étant pas spécialiste en la matière, je sais néanmoins qu'il s'agit d'une question délicate, mais bien entendu je suis loin de m'y connaître dans le domaine. Je rappelle cependant à madame le ministre et aux médecins du Canada que nous comptons sur leur aide, leur collaboration et leurs connaissances pour conserver notre régime d'assurance-maladie et en réduire le coût, ou du moins le maintenir à son niveau actuel de façon à pouvoir généralement continuer à nous l'offrir.

Au début de mon intervention d'aujourd'hui, j'ai commencé par affirmer que nous insisterions non seulement sur la conservation du régime de l'assurance-maladie, mais aussi sur la découverte de moyens pour l'améliorer. C'est avec une très grande bienveillance que je tiens à rappeler au ministre que lors de l'examen que nous ferons de la loi sur la santé du Canada et des règlements connexes, nous devrions nous pencher non pas uniquement sur le passé ou le présent, mais aussi sur ce que nous réserve l'avenir.

Certes, le sujet est vaste, et j'aurai souhaité avoir plus de temps à ma disposition pour en discuter, mais qu'on me permette simplement de rappeler aujourd'hui—car soit dit en passant, mes collègues traiteront d'autres aspects de la question—que nous souscrivons aux principes sur lesquels reposent non seulement le régime de l'assurance-maladie du Canada, mais aussi la loi sur la santé du Canada. En outre, nous souhaitons que le débat porte également sur les questions qui touchent de près les Canadiens et le régime de l'assurance-maladie.

Nous n'attendons pas cette collaboration seulement du ministre. Lors de mes entretiens avec les spécialistes du domaine de la santé, et les représentants des autorités provinciales, je n'ai entendu que des promesses de coopération. Tout ce que ces gens demandent en échange, c'est de pouvoir se faire entendre, et c'est qu'on leur prête une oreille attentive, en fait que l'on témoigne du respect pour leur savoir et leur expérience et qu'on en tienne effectivement compte. C'est ce que nous demandons nous aussi.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: Le député de Fundy-Royal (M. Corbett)—Le revenu national—Les nouvelles cotisations adressées à des chefs de petites entreprises; le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman)—L'administration de la justice—L'influence prétendument exercée par Sidney Jaffe b) La résidence légale de Sidney Jaffe; le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger)—Les sociétés de la Couronne—La Société des transports du Nord Ltée—On demande une enquête sur les méthodes de gestion.